

Diagnostic environnemental simplifié

Nature du projet

Le projet concerne l'aménagement du littoral au sud de Saint-Jean-le-Thomas afin de lutter contre l'érosion du cordon dunaire, accentuée par les aléas océaniques, les marées successives et la perturbation du transit sédimentaire liée aux ouvrages existants. Il s'inscrit dans la continuité d'actions déjà engagées, notamment l'installation, en 2023, avec des dispositifs de protection en haut de plage constitués de pieux et de fascines, avec la mise en place d'environ 600 mètres linéaires de fascines visant à stabiliser le haut d'estran et favoriser le piégeage des sédiments.

Objectif du projet

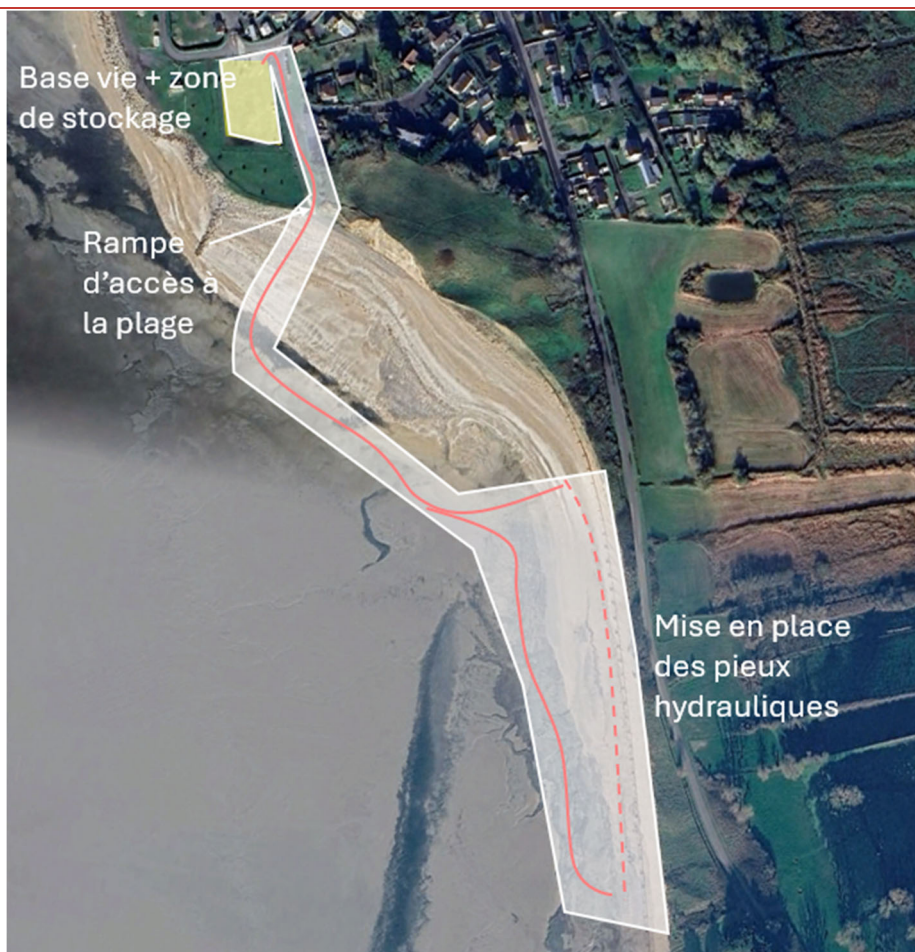
Le présent aménagement prévoit la mise en place de pieux hydrauliques sur l'estran, dont la fonction est de dissiper l'énergie de la houle, de réduire la vitesse des écoulements et de favoriser la stabilisation sédimentaire. L'objectif est de limiter le recul du trait de côte, de préserver l'intégrité de la dune et de réduire les risques de formation de brèches pouvant entraîner la submersion des zones arrière-littorales, dans une logique globale de gestion durable du littoral.

Détail du projet

L'objectif du projet est de réduire l'érosion du cordon dunaire au sud de Saint-Jean-le-Thomas en limitant l'énergie de la houle et en favorisant le maintien des sédiments, afin de stabiliser durablement le trait de côte et de prévenir les risques de submersion des zones arrière-littorales.

Le projet prévoit la mise en place de brise-lames en bois sur 300 m de plage, complétés par des fascines au pied de la dune, au sud de Saint-Jean-le-Thomas. Ces aménagements visent à réduire l'énergie des vagues et à favoriser le maintien du sable afin de stabiliser la dune.

Présentation synthétique du projet



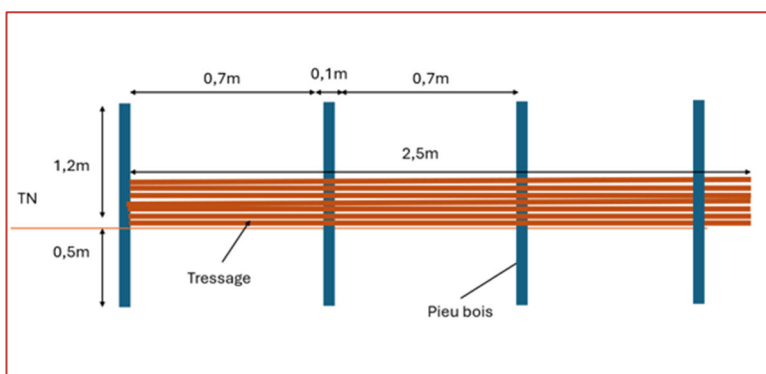
Les brise-lames seront réalisés à partir de pieux en bois de type sapin Douglas, ou d'une essence équivalente présentant des caractéristiques proches. Les pieux auront un diamètre compris entre 20 et 30 cm et une longueur de 5 m, dont 2 m seront ancrés dans le sable et 3 m resteront visibles. Ils seront implantés sur un linéaire de 300 m, en deux rangées disposées en quinconce, avec un espacement de 1 m entre les centres des pieux et entre les rangées. Le nombre total de pieux est estimé à environ 602 unités.

Les pieux seront ébranchés sur toute leur longueur et sélectionnés pour leur rectitude, avec une flèche maximale de 0,30 m sur la partie émergée. Une attention particulière sera portée à l'altimétrie des têtes de pieux afin d'assurer une hauteur apparente homogène de 3 m au-dessus du sable.

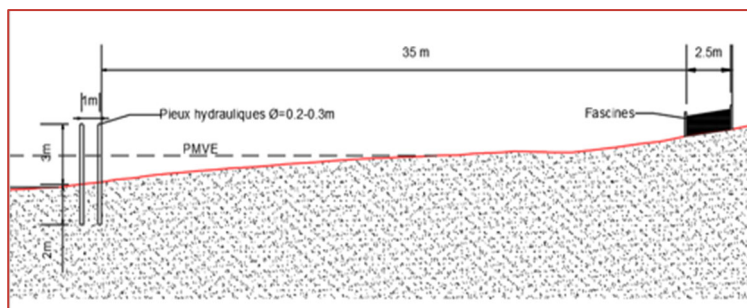


PHOTOGRAPHIE DE PIEUX

En pied de dune, des fascines seront mises en place afin de favoriser le piégeage des sédiments. Elles seront disposées sur un linéaire de 300 m, complétées par des fascines transversales tous les 10 m sur une longueur de 2,5 m, soit un total d'environ 380 m. Ces ouvrages seront constitués de pieux en châtaignier de 1,7 m de long et de 10 à 12 cm de diamètre, espacés d'environ 70 cm. Entre ces pieux, des branches de saule, sèches ou vivantes, d'environ 2,5 m de long et de 1 à 3 cm de diamètre, seront tressées sur une hauteur de 0,75 m.



COUPE TYPE AVEC DES FASCINES



COUPE TYPE DES AMENAGEMENTS



L'ENSEMBLE DE CES DISPOSITIFS PERMET DE REDUIRE L'ENERGIE DE LA HOULE, DE RALENTIR LES ECOULEMENTS ET DE FAVORISER LE DEPOT DE SABLE, CONTRIBUANT AINSI A LA STABILISATION DU PIED DE DUNE ET A LA LIMITATION DE L'EROSION.

Au titre de l'article R. 122-2 et de son annexe du code de l'Environnement, le projet entre dans le champ de l'évaluation environnementale après examen au cas par cas, au regard des catégories suivantes :

11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.

SOU MIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE APRÈS DÉCISION AU CAS PAR CAS POUR :

a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à lutter contre l'érosion et travaux susceptibles de modifier la côte.

Le projet consiste en la mise en place de pieux en bois sur l'estran, complétés par des fascines en pied de dune, sur un linéaire d'environ 300 m au sud de Saint-Jean-le-Thomas. Ces aménagements ont pour objectif de dissiper l'énergie de la houle et de favoriser le piégeage des sédiments. En ce sens, ils sont susceptibles de modifier localement la dynamique littorale et relèvent de la rubrique 11.

Le projet est également situé au sein d'un site classé « Baie du Mont Saint-Michel DPM ». À ce titre, il est examiné au regard de la rubrique suivante :

14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral mentionnés au 2 et au 4 de l'article R. 121-5 du code de l'urbanisme.

SOU MIS À APPRÉCIATION AU CAS PAR CAS :

Tous travaux, ouvrages ou aménagements.

Le secteur d'implantation se situe dans un espace naturel littoral, caractérisé par la présence d'un estran et d'un cordon dunaire, et inclus dans le périmètre du site classé. À ce stade, le caractère d'espace remarquable au sens de l'article R. 121-5 du code de l'urbanisme reste à confirmer. Dans ce contexte, le projet fait l'objet d'une analyse au cas par cas afin de déterminer son éventuel assujettissement à la rubrique 14.

Le décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006, modifiant le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration au titre de la loi sur l'eau, précise les rubriques applicables au projet :

4.1.2.0. Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu :

1° D'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros (A) ;

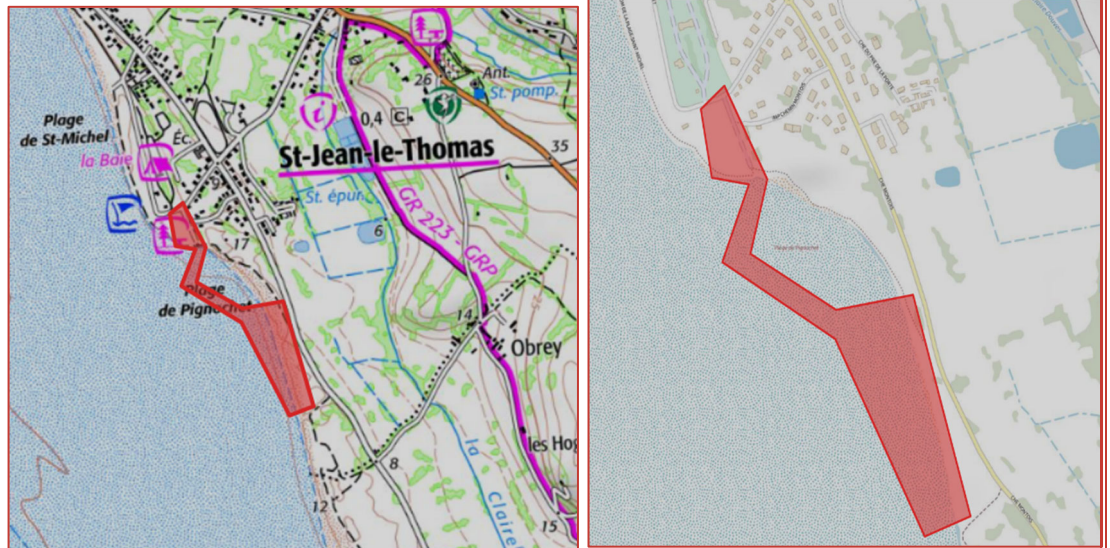
2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros (D)

Le montant des travaux étant estimé à environ 300 000 €, le projet relève du régime de la déclaration. Il devra donc faire l'objet d'un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement, incluant une étude d'incidences.

Géographie

Le projet se situe sur le littoral de Saint-Jean-le-Thomas, au sein de la baie du Mont-Saint-Michel, un secteur particulièrement exposé aux fortes marées et à une dynamique sédimentaire active. La commune est localisée à environ 15 km au sud de Avranches, 25 km à l'ouest du Mont-Saint-Michel et environ 90 km au sud de Caen. La présence d'ouvrages au nord de la plage perturbe le transit littoral et accentue l'érosion du cordon dunaire.

Dans ce contexte, le projet prévoit la mise en place de brise-lames en pieux bois sur 300 m, complétés par des fascines en pied de dune, en continuité des aménagements réalisés entre 2021 et 2022. L'objectif est de réduire l'énergie de la houle, favoriser le dépôt de sable et stabiliser durablement la dune.



↑ CARTE AVEC LA LOCALISATION DU PROJET SUR L'IGN



↑ CARTE AVEC LA LOCALISATION DU PROJET SUR L'ORTHOPHOTOGRAPHIE.

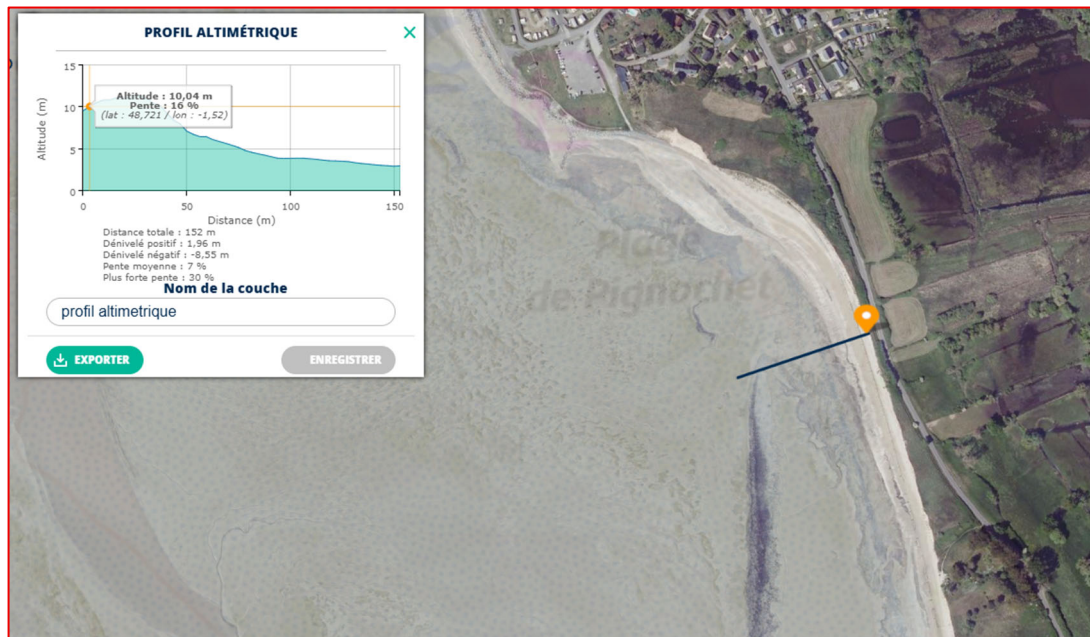
✓ La zone d'étude est située sur le littoral.

Topographie

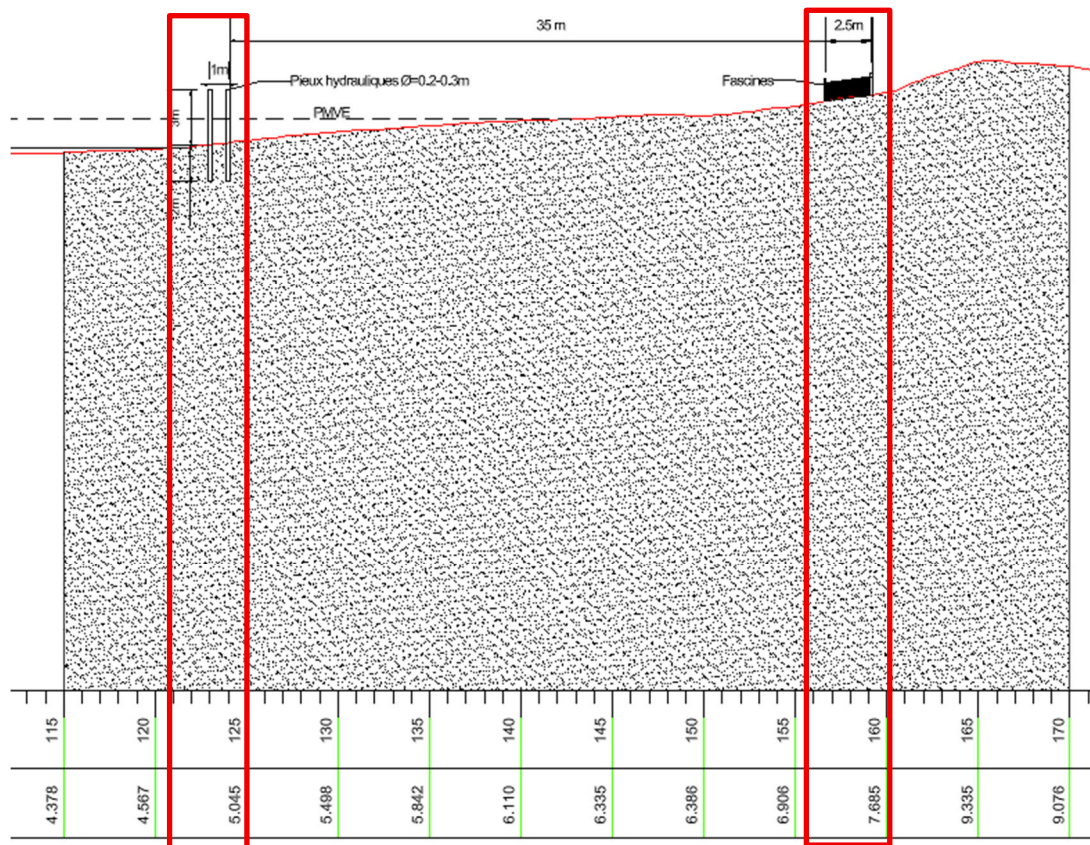
La topographie du secteur d'étude présente une altitude d'environ 10 mNGF au niveau du cordon dunaire.

Dans le cadre du projet, les fascines seront installées à une altitude d'environ 7,08 mNGF, tandis que les pieux en bois seront implantés à une altitude d'environ 5,045 mNGF.

La carte ci-dessous permet de visualiser l'altimétrie du secteur concerné par l'implantation des pieux et des fascines.



ORTHOPHOTOGRAPHIE AVEC UN PROFIL ALTIMETRIQUE SUR UNE SECTION DU PROJET

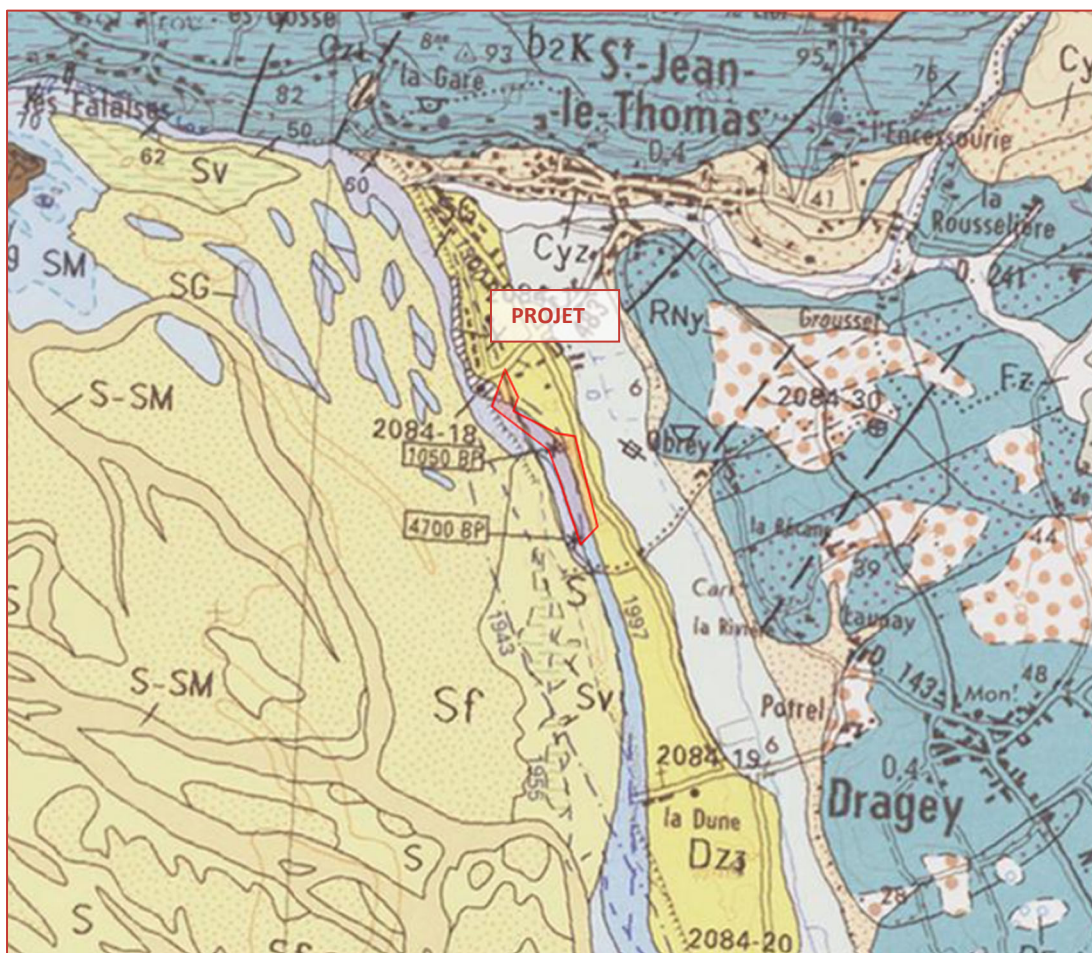


COUPE DU PROFIL PRESENTANT L'ALTIMETRIE DES PIEUX ET DES FASCINES, ENCADRES EN ROUGE

Le projet est implanté sur la commune de Saint-Jean-le-Thomas, dans un environnement littoral marqué par les formations sédimentaires quaternaires de la baie du Mont-Saint-Michel. Le site présente deux formations géologiques : les unités SG et DZ3.

La seconde formation présente sur le site correspond à des dépôts de sables grossiers, localement accompagnés de sables moyens. Ces dépôts sont associés à des faciès mixtes composés d'arénites (sables) et de rudites (graviers et galets). Ils traduisent des conditions hydrodynamiques soutenues liées aux courants de marée de la baie.

Le site du projet s'inscrit ainsi dans un environnement littoral sableux à forte dynamique sédimentaire, marqué par l'alternance de formations dunaires éoliennes et de dépôts sableux grossiers d'origine marine.



✓ **Aucun enjeu géologique n'est recensé sur la zone d'étude.**

Pédologie

La pédologie du site est caractérisée par des sols à dominante sableuse. Les horizons observés sont composés majoritairement de matériaux sableux meubles.

Cette pédologie est représentative des environnements littoraux de la baie du Mont-Saint-Michel, marqués par l'accumulation de sables et la mobilité des dépôts superficiels.

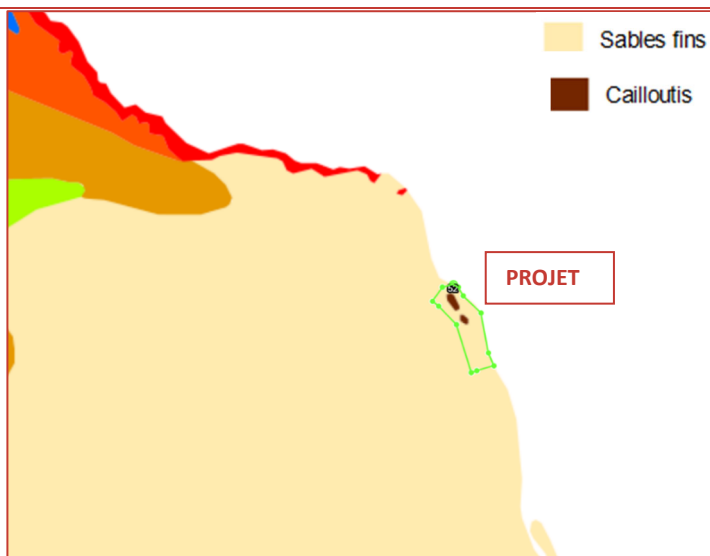


↑ CARTE AVEC LA PEDOLOGIE DE LA ZONE

Sédimentologie

La cartographie du SHOM indique que les fonds marins situés dans la zone du projet sont principalement constitués de sables fins. Quelques zones localisées présentent toutefois des cailloutis.

Ainsi, la composition des fonds varie localement au sein de l'emprise du projet, tout en restant globalement dominée par une texture sableuse sur l'ensemble du secteur étudié.



CARTE AVEC LA NATURE DES FONDS (SOURCE : SHOM)

Le site du projet se situe dans un contexte hydrogéologique littoral en lien direct avec la baie du Mont-Saint-Michel. Le secteur est caractérisé par la présence de terrains sableux superficiels au sein desquels les circulations d'eau peuvent être présentes à faible profondeur.

La commune de Saint-Jean-le-Thomas est concernée par le phénomène de remontée de nappe identifié par la plateforme Géorisques. La présence d'eaux souterraines superficielles peut ainsi être observée selon les périodes hydrologiques, notamment en période hivernale ou lors d'épisodes de fortes précipitations.

Le fonctionnement hydrogéologique local est également influencé par la proximité immédiate du littoral et par les dynamiques marines de la baie du Mont-Saint-Michel. Le secteur est soumis à l'influence des marées et des variations du niveau marin pouvant avoir une incidence sur les niveaux d'eau dans les terrains superficiels littoraux.

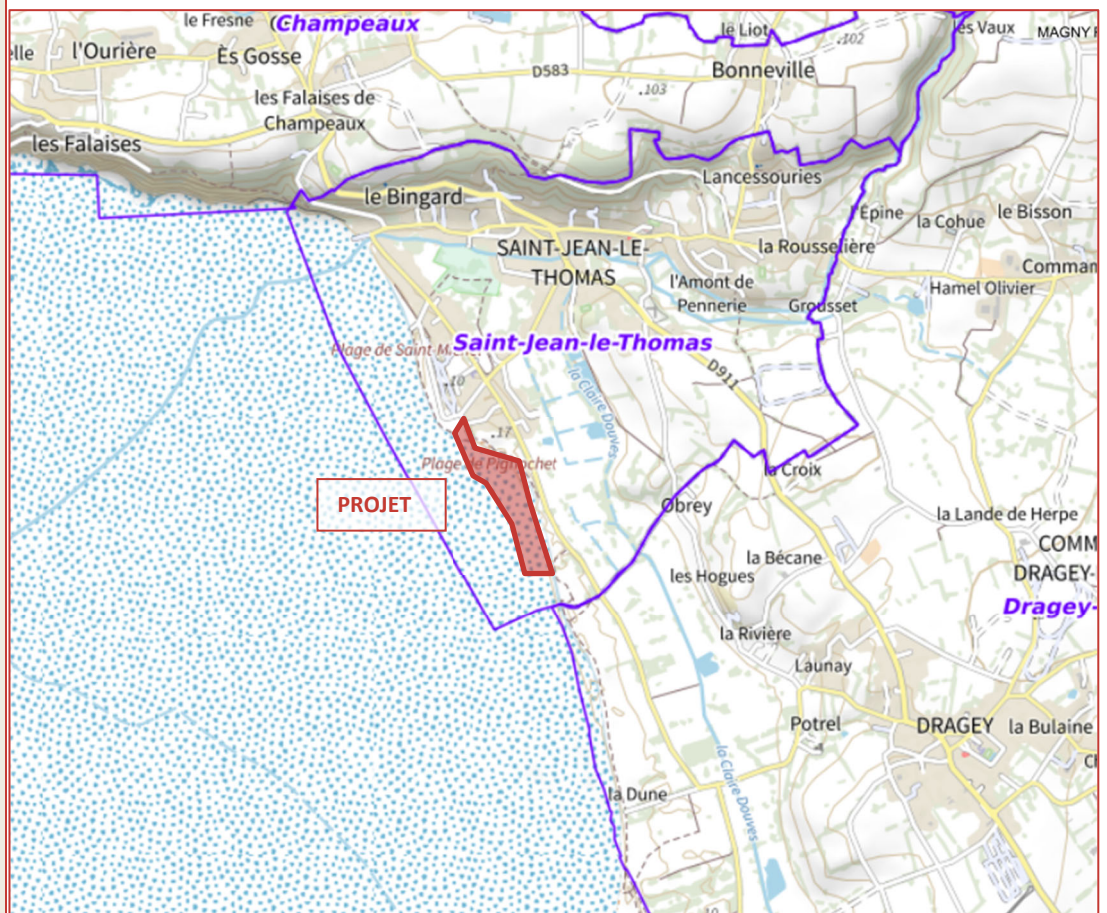
Par ailleurs, la commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts, approuvé au regard des risques de submersion marine et d'inondation littorale.

Captage

Le projet n'est pas localisé au sein d'un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable (AEP). Ainsi, aucune incidence particulière n'est attendue sur les captages AEP situés à proximité du secteur d'études.

Aucun point de prélèvement n'est recensé sur la parcelle concernée par le projet.

- ✓ **Le projet n'est pas situé en périmètre de protection de captage.**
- ✓ **Aucune vulnérabilité n'est à attendre pour les captages AEP,**



**CARTE DE LOCALISATION DES PERIMETRES DE CAPTAGE
(SOURCE : METROPOLECAPTAGE)**

Régime des marées

Le site du projet se situe sur le littoral de la baie du Mont-Saint-Michel, secteur caractérisé par un régime mégatidal parmi les plus importants d'Europe. Les amplitudes de marée y sont particulièrement marquées et entraînent une forte variation du niveau marin ainsi qu'une importante découverte de l'estran à marée basse.

Le fonctionnement du secteur est directement influencé par l'alternance des marées hautes et basses ainsi que par les coefficients de marée. Les courants générés participent au transport et au remaniement des sédiments présents sur le littoral, notamment les sables fins observés sur la plage de Saint-Jean-le-Thomas.

Les périodes de forts coefficients et les épisodes de tempête peuvent accentuer localement les phénomènes d'érosion et de mobilité des matériaux sableux. Le secteur de Saint-Jean-le-Thomas présente ainsi une dynamique littorale active, influencée par les conditions hydrodynamiques de la baie du Mont-Saint-Michel.

Les données et études disponibles sur le secteur mettent également en évidence une évolution du trait de côte et une sensibilité du cordon dunaire aux phénomènes d'érosion marine.

Coefficient de marée

Sur le secteur de Saint-Jean-le-Thomas, les coefficients de marée sont généralement compris entre 45 et 95 au cours de l'année, avec une moyenne située autour de 70 à 75.

Les périodes de vive-eau peuvent dépasser ponctuellement les coefficients 100 lors des épisodes de grandes marées, notamment aux équinoxes de printemps et d'automne. À l'inverse, les périodes de morte-eau présentent des coefficients plus faibles, souvent compris entre 30 et 50.

Le secteur est ainsi soumis à des variations importantes du niveau marin, caractéristiques du régime mégatidal de la baie du Mont-Saint-Michel.

Photographies prises lors des épisodes de grandes marées observés à Saint-Jean-le-Thomas le 10 septembre 2025 (coefficient 104) et le 10 octobre 2025 à 17h20 (coefficient 102). Lors des épisodes de forts coefficients de marée, le secteur du projet est entièrement recouvert par les eaux.

**10 SEPTEMBRE 2025
(COEFFICIENT 104)**



**10 OCTOBRE 2025
(COEFFICIENT 102).**



La photographie a été prise le 17 octobre 2025 à 18h49 en période de pleine mer (PM), avec un coefficient de marée de 71 à une marée de morte-eau (ME).

17 OCTOBRE
(COEFFICIENT 71).

17/10/2025 18h49 SJLT



Photographie prise le 28 décembre 2025 à 10h28 lors d'une marée montante, avec un coefficient de marée de 55 correspondant à une marée de morte-eau (ME).

28 DECEMBRE
(COEFFICIENT 55).

28/12/2025 10h28 SJLT



- ✓ Pendant l'exécution des travaux, une vigilance particulière sera accordée, pour des raisons de sécurité, aux horaires de pleine mer ainsi qu'aux coefficients de marée.
- ✓ Les interventions seront privilégiées lors des marées descendantes, à partir d'un coefficient de 60, afin de bénéficier de plages d'intervention plus longues.

Evolution du trait de côte

Le trait de côte correspond à la limite entre le milieu marin et le milieu terrestre. Cette limite évolue naturellement sous l'effet des marées, des courants, des houles et des conditions météorologiques.

Au niveau du secteur de Saint-Jean-le-Thomas, les suivis réalisés par l'Observatoire scientifique du littoral mettent en évidence un recul du trait de côte au sud des enrochements du camping. L'analyse diachronique réalisée entre 1947 et 2020 montre un recul d'environ 370 m, soit un taux moyen estimé entre 3,5 et 4 m/an.

Les suivis réalisés par le Département depuis 1992 mettent également en évidence un recul progressif du littoral et un abaissement du profil de plage. Les observations drone menées par la DDTM de la Manche et le Département montrent par ailleurs un bilan sédimentaire négatif sur le secteur, associé à un recul général du trait de côte.

Ces éléments traduisent une dynamique érosive active au niveau du secteur du projet.

Le site du projet se situe au niveau de la station SW104. Les suivis réalisés entre 1992 et octobre 2025 mettent en évidence un recul du trait de côte supérieur à 90 m en 30 ans.

L'analyse des photographies aériennes historiques montre également une évolution importante du littoral, avec un recul pouvant atteindre près de 1 km en environ 70 ans sur le secteur du projet.

La carte ci-dessous présente l'évolution du trait de côte sur la commune de Saint-Jean-le-Thomas entre 1947 et 2025.

L'orthophotographie de 1947 (à gauche) met en évidence l'ancien positionnement du littoral, tandis que l'orthophotographie récente de 2025 (à droite) permet de visualiser l'évolution du secteur au cours des dernières décennies. Les différents tracés colorés correspondent aux positions successives du trait de côte relevées entre 1947 et 2020.

La comparaison des deux documents montre un recul progressif du trait de côte, particulièrement visible au niveau du cordon dunaire au sud de la commune. L'écart entre les tracés anciens et récents met en évidence le déplacement du littoral vers l'intérieur des terres et la forte mobilité des formations sableuses sur ce secteur.

Evolution du trait de côte entre 1947 et 2025

Saint-Jean-le-Thomas



Les suivis réalisés par le Département de la Manche au niveau de la station SW104 confirment cette dynamique érosive. Les données disponibles mettent en évidence un recul du trait de côte de 95 m depuis 1992, soit un taux moyen estimé à -2,6 m/an. Entre septembre 2024 et octobre 2025, un recul supplémentaire de 2,5 m a été mesuré. Les suivis montrent également un abaissement continu du profil de plage, un arasement progressif du cordon dunaire ainsi qu'un bilan sédimentaire négatif sur le secteur étudié.

Les photographies ci-dessous montrent l'évolution du cordon dunaire au niveau de la station SW104 entre 1995 et 2025.

La comparaison des deux prises de vue met en évidence un abaissement du profil de la plage et une érosion progressive du cordon dunaire sur le secteur de Saint-Jean-Le-Thomas.



- ✓ Le secteur de Saint-Jean-le-Thomas présente une dynamique érosive active liée aux conditions hydrodynamiques de la baie du Mont-Saint-Michel.
- ✓ Les suivis réalisés mettent en évidence un recul important du trait de côte depuis plusieurs décennies.
- ✓ L'analyse diachronique montre un recul d'environ 370 m entre 1947 et 2020 sur certains secteurs du littoral.
- ✓ Au niveau de la station SW104, un recul de plus de 90 m a été observé depuis 1992, atteignant près de 1 km depuis 1947.
- ✓ Les suivis montrent également un abaissement du profil de plage et une érosion progressive du cordon dunaire.

Opération de gestion du littoral

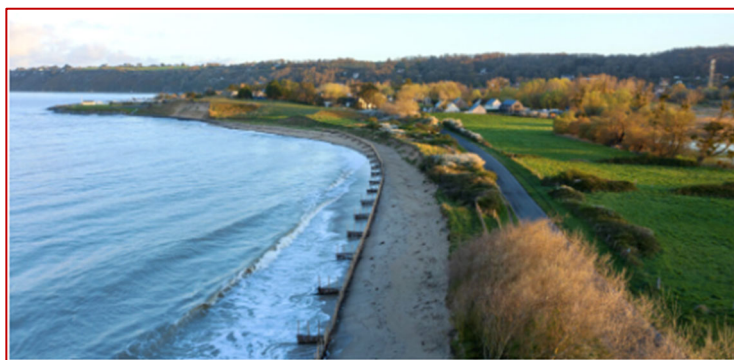
Le secteur littoral de Saint-Jean-le-Thomas fait l'objet de différentes opérations de gestion afin de limiter l'érosion du cordon dunaire et le recul du trait de côte observés au sud des enrochements Pignochet.

À la suite de la tempête de 1967, des protections en enrochements ont été mises en place afin de limiter le recul du littoral et protéger les enjeux présents à proximité immédiate du secteur. Ces ouvrages ont ensuite été repris et renforcés dans les années 1970 et 1980.

Plusieurs interventions ont également été réalisées ces dernières années :

- 2015 : installation de big-bags ;
- 2016 : mise en place d'un épi expérimental en géocomposites ;
- 2017 : rechargement dunaire d'environ 4 500 m³ ;
- 2018 : reprise des enrochements après la tempête Eleanor et rechargement de la plage d'environ 13 000 m³ ;
- 2020 : rechargement d'urgence d'environ 3 000 m³ puis rechargement complémentaire d'environ 12 400 m³ ;
- 2022 : retrait de l'épi expérimental et des big-bags dégradés ;
- 2023 : installation d'environ 600 m de fascines en pied de dune.

Ces opérations avaient pour objectif de ralentir l'érosion littorale et de maintenir le cordon dunaire. Les suivis réalisés sur le secteur montrent toutefois la poursuite du recul du trait de côte et de l'érosion du cordon dunaire malgré les travaux engagés.



VUE AERIEENNE DES FASCINES INSTALLEES EN 2023, LA PHOTOGRAPHIE DATE DE 2025 (SOURCE :CD50)

Les photographies ci-dessous présentent les fascines installées en pied de cordon dunaire à proximité du secteur du projet.



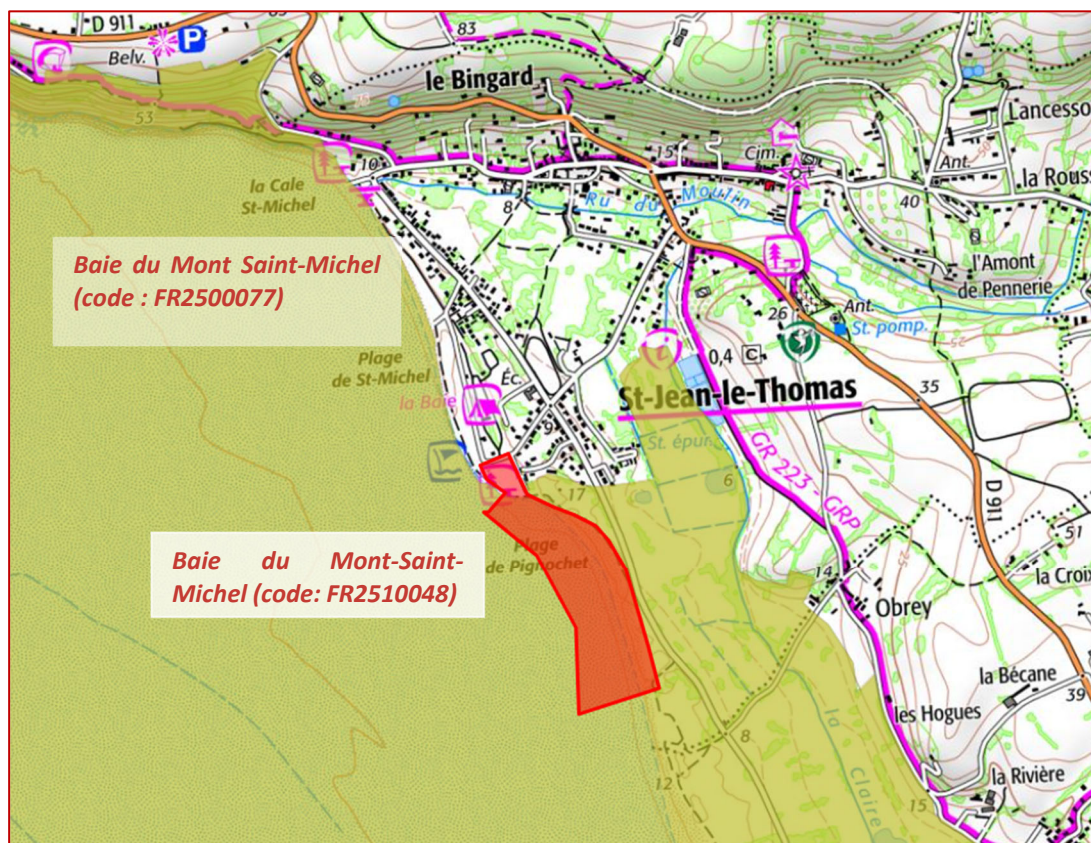
En 1992, au « sommet de la terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union Européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

Zones Spéciales de Conservation (ZSC) : visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

- **Baie du Mont Saint-Michel (code : FR2500077)**, notamment situé dans le département de la Manche et de l'Ille et Vilaine. La superficie est de 24 076 ha dont 22 630 ha dans le Domaine public maritime. Le projet se situe dans le périmètre de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Zones de Protection Spéciales (ZPS) : visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

- **Baie du Mont-Saint-Michel (code : FR2510048)**, notamment situé dans le département de la Manche et de l'Ille et Vilaine. La superficie est de 47 969 ha dont 39 523 ha dans le domaine public maritime. Le projet se situe dans le périmètre de la Baie du Mont-Saint-Michel.



↑ CARTE DES ZONES NATURA 2000

- ✓ Le projet se situe au sein des deux secteurs Natura 2000 de la Baie du Mont-Saint-Michel : la ZSC « Baie du Mont-Saint-Michel » (FR2500077) et la ZPS « Baie du Mont-Saint-Michel » (FR2510048).
- ✓ Le projet intègre les enjeux environnementaux du territoire dans sa conception, notamment par une approche éco-paysagère et par le respect du patrimoine végétal local, avec l'emploi d'espèces rustiques adaptées au contexte environnemental.

Patrimoine naturel

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, mis en œuvre en 1982, a eu pour effet de localiser et décrire les secteurs du territoire national comportant les éléments les plus remarquables du patrimoine naturel. On distingue deux types de ZNIEFF :

Zones de type I : secteurs d'une superficie en général limitée, compris au sein des zones de type II, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

- **ESTRAN SABLO-VASEUX DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL (code : 250008126), d'une superficie de 21 547 ha. Le projet se situe dans le périmètre de cette zone de type de I.**
- **MARAIS DE LA CLAIRE-DOUVES ET DUNES (code : 250008119), d'une superficie de 328 ha.**
- **FALAISES DE CAROLLES ET CHAMPEAUX ET ESTRAN ROCHEUX (code : 250008121), d'une superficie de 192 ha.**
- **TOURBIERE DES CENT VERGEES (code : 250013023), d'une superficie de 15,52 ha.**
- **LANDE ET PRAIRIE TOURBEUSES D'ANGEY (code : 250013024).**



▪ **Zones de type II :** grands ensembles naturels riches, qui offrent des potentialités biologiques importantes :

- **BAIE DU MONT SAINT-MICHEL (code : 250006479), d'une superficie de 300 km². Le projet se situe dans le périmètre**
- **TOURBIERES DE SAINT-MICHEL-DES-LOUPS (code : 250013022).**



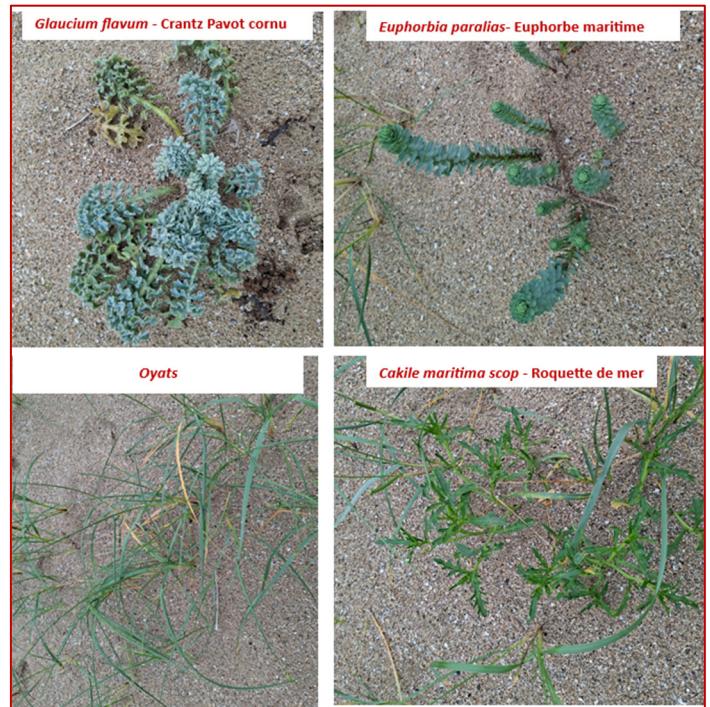
- ✓ Le périmètre du projet se situe dans Estran sablo-vaseux de la Baie Du Mont Saint-Michel (ZNIEFF de type I) et dans la Baie du Mont-Saint-Michel (ZNIEFF de type II).
- ✓ Le projet a intégré la qualité environnementale environnante dans sa conception : dimension éco-paysagère et respect du patrimoine végétal local (utilisation d'espèces rustiques).

Etude faune/flore

Aucune étude faune/flore spécifique n'a été réalisée sur le site du projet. Toutefois, une visite de terrain menée par le bureau d'études ECOTONE a permis d'identifier plusieurs espèces végétales caractéristiques des milieux littoraux sableux.

La végétation observée est principalement composée :

- du Pavot cornu (*Glaucium flavum*) ;
- de l'Euphorbe maritime (*Euphorbia paralias*) ;
- de la Roquette de mer (*Cakile maritima*) ;
- ainsi que de formations à oyat présentes sur les secteurs sableux.



- Avifaune

Des informations complémentaires ont été transmises par les services de la communauté d'agglomération concernant les espèces d'oiseaux présentes sur le littoral communal.

Le Gravelot à collier interrompu est considéré comme potentiellement présent sur le secteur. Des observations ponctuelles ont été réalisées en 2022 (cf la carte), sans toutefois concerner directement l'emprise du projet. Les travaux seront réalisés en dehors de la période de nidification afin de limiter les risques de dérangement.



CARTE AVEC LA LOCALISATION DES GRAVELOTS
(SOURCE : [HTTPS://NIDGRAVELOT.GOGOCARTO.FR](https://nidgravelot.gogocarto.fr))

L'Hirondelle de rivage peut également fréquenter localement certains secteurs sableux érodés, mais aucun site de nidification n'a été identifié au niveau du projet

L'estran situé en contrebas peut accueillir ponctuellement plusieurs espèces d'oiseaux littoraux et marins, notamment le Tadorne de Belon, le Courlis cendré, différents limicoles ainsi que des goélands.

✓ **Le site peut accueillir ponctuellement des espèces d'oiseaux littoraux. Les travaux seront réalisés hors période de nidification afin de limiter les dérangements.**

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est le document cadre et réglementaire qui intègre la Trame Verte et Bleue régionale.

Il a été élaboré conjointement par l'Etat et la Région, en concertation avec les acteurs de l'environnement, réunis en comité régional. Ce schéma présente un diagnostic du territoire et les enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques régionales. Il identifie au 1/100 000^{ème} les milieux réservoirs et les corridors biologiques de Haute-Normandie et vers les régions voisines, Basse-Normandie, Picardie, Ile de France et Centre. Il présente un plan d'action stratégique tenant compte des enjeux régionaux et nationaux : par exemple, la restauration de la continuité aquatique des rivières côtières pour les poissons migrateurs.

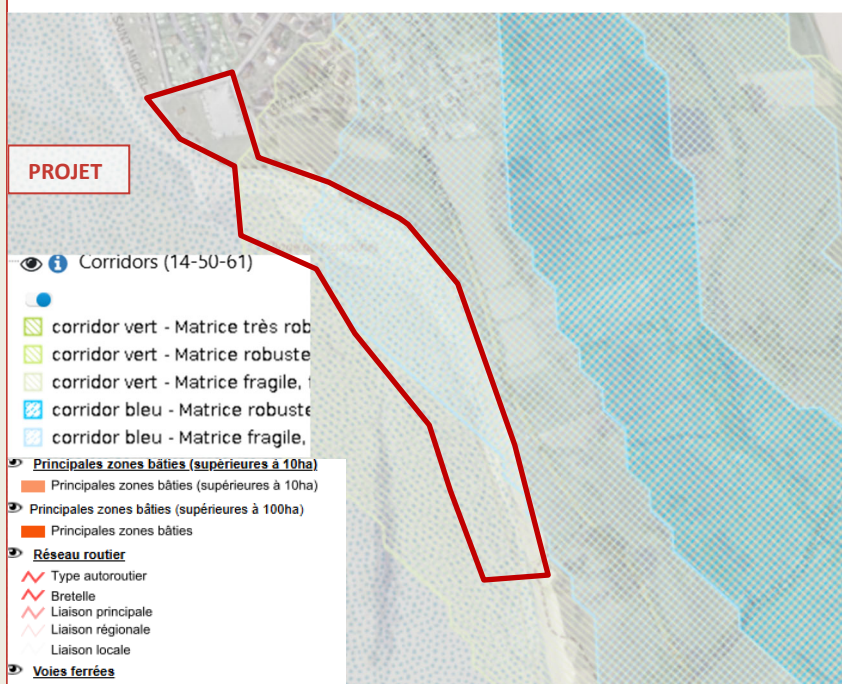
Il s'agit de :

- 1 - Limiter la consommation de l'espace
- 2 - Préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité
- 3 - Préserver et restaurer les corridors écologiques
- 4 - Agir sur la fragmentation
- 5 - Améliorer la connaissance sur la biodiversité et l'occupation du sol

Pour répondre à ces objectifs, la prise en compte des continuités écologiques doit être régulièrement intégrée dans les activités et les projets menés par la commune et dans les opérations concernant son périmètre.

D'après le SRCE, la parcelle est située au sein d'un corridor bleu lié aux continuités écologiques humides et aquatiques, ainsi que d'un corridor jaune correspondant à une matrice fragile et sensible à la fragmentation. Le milieu naturel environnant présente un caractère humide.

Le site s'inscrit dans un environnement littoral marqué par la présence de secteurs dunaires. À proximité du projet, 600 m de fascines ont été installés en 2023 afin de stabiliser le secteur.



↑ CARTE TRAME VERTE ET BLEUE (DONNEE CARMEN DE LA DREAL NORMANDIE)

- ✓ Le projet est situé dans un environnement littoral, à proximité d'un corridor bleu et d'un corridor jaune identifiés par le SRCE.
- ✓ Le projet prévoit la mise en place de la séquence ERC pour préserver au mieux les enjeux naturels actuels et de pouvoir ajouter une plus-value environnementale.

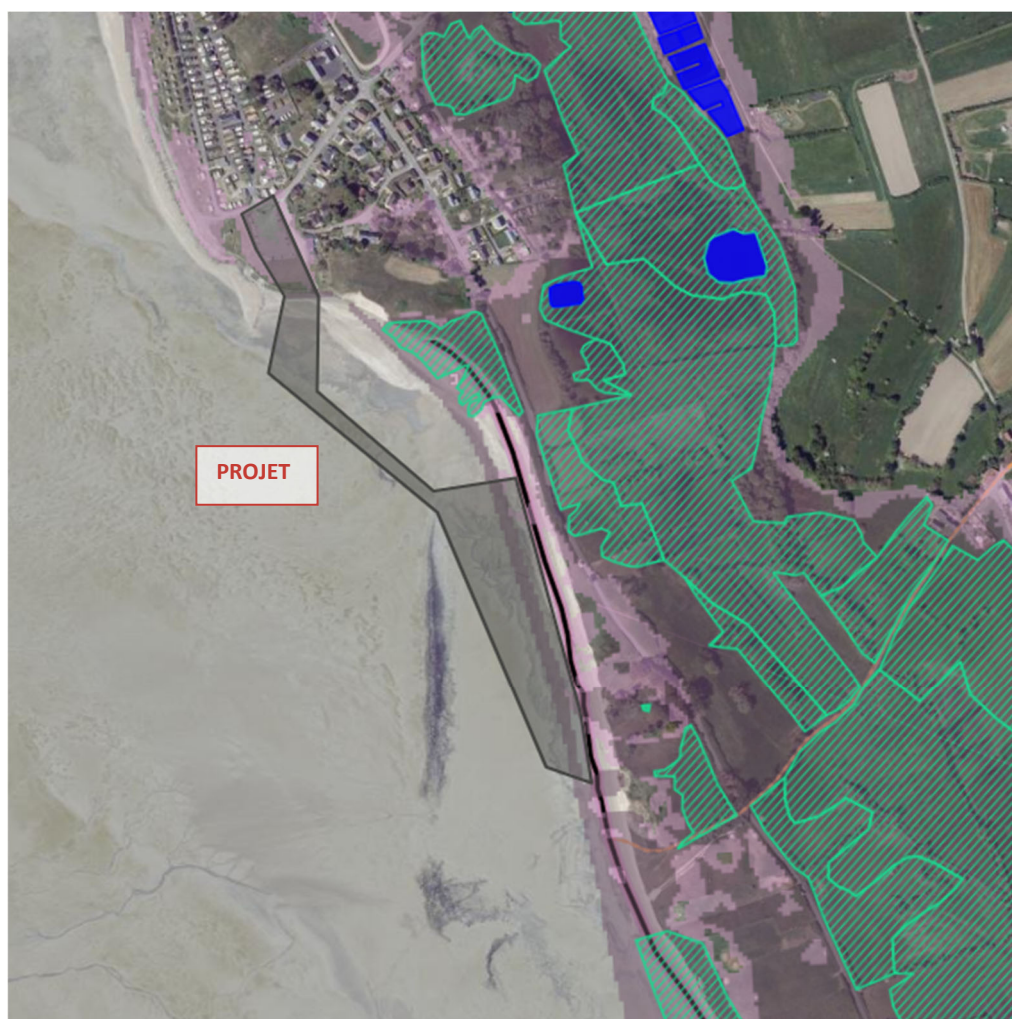
Zones humides

Les zones humides sont des zones naturelles d'intérêt majeures puisqu'elles sont sources de biodiversité unique (amphibiens, libellules, flore particulière) et participent à la régulation et l'épuration des eaux. Les milieux humides sont ainsi des acteurs incontournables de la lutte contre le réchauffement climatique. Ces zones sont protégées par le code de l'environnement et nécessitent de mettre en place la séquence ERC pour les protéger au mieux.

La cartographie de la DREAL Normandie indique que le projet est situé dans un secteur prédisposé à la présence de zones humides.

Des secteurs de zones humides sont identifiés au sein du périmètre du projet.

Toutefois, les travaux concernent uniquement le secteur littoral et n'interviennent pas au niveau du parking. Le projet ne prévoit pas de dégradation des zones humides, les aménagements reposant principalement sur la mise en place de pieux et de fascines.



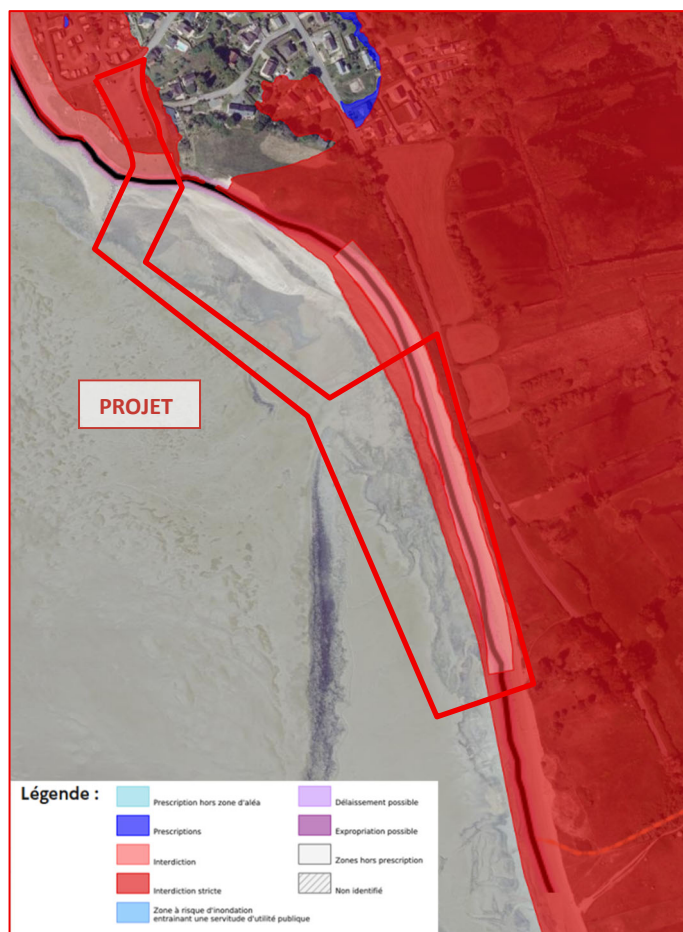
↑ EXTRAIT DE LA CARTE DES ZONES HUMIDES (DONNEES DREAL NORMANDIE)

- ✓ La cartographie de la DREAL Normandie identifie des secteurs prédisposés à la présence de zones humides au sein du périmètre du projet.
- ✓ Les travaux concernent uniquement le secteur littoral et reposent sur des aménagements légers (pieux et fascines), sans dégradation prévue des zones humides.

✓ Risque d'inondation

La commune de Saint-Jean-le-Thomas est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux (PPRN-L), approuvé le 21 mars 2023. Ce document réglementaire encadre les risques liés à la submersion marine et aux phénomènes de tsunami sur le territoire communal.

Le projet est situé majoritairement sur le domaine public maritime (DPM), dans un secteur directement soumis aux dynamiques littorales. Une petite partie du projet se situe en zone rouge du PPRN-L, correspondant à un secteur fortement exposé aux risques littoraux.



CARTE DU RISQUE D'INONDATION SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS (SOURCE :GEORISQUE)

Toutefois, le projet ne prévoit pas d'urbanisation nouvelle, de création de bâtiments ni d'aménagements lourds susceptibles d'augmenter la vulnérabilité du site face aux risques naturels.

Le projet a pour objectif de réduire l'érosion du cordon dunaire situé au sud de la commune, en limitant l'énergie de la houle et en favorisant le maintien et le piégeage des sédiments. Les aménagements projetés, notamment la mise en place de fascines et de pieux, s'inscrivent dans une logique de protection douce du littoral et d'accompagnement du fonctionnement naturel du trait de côte.

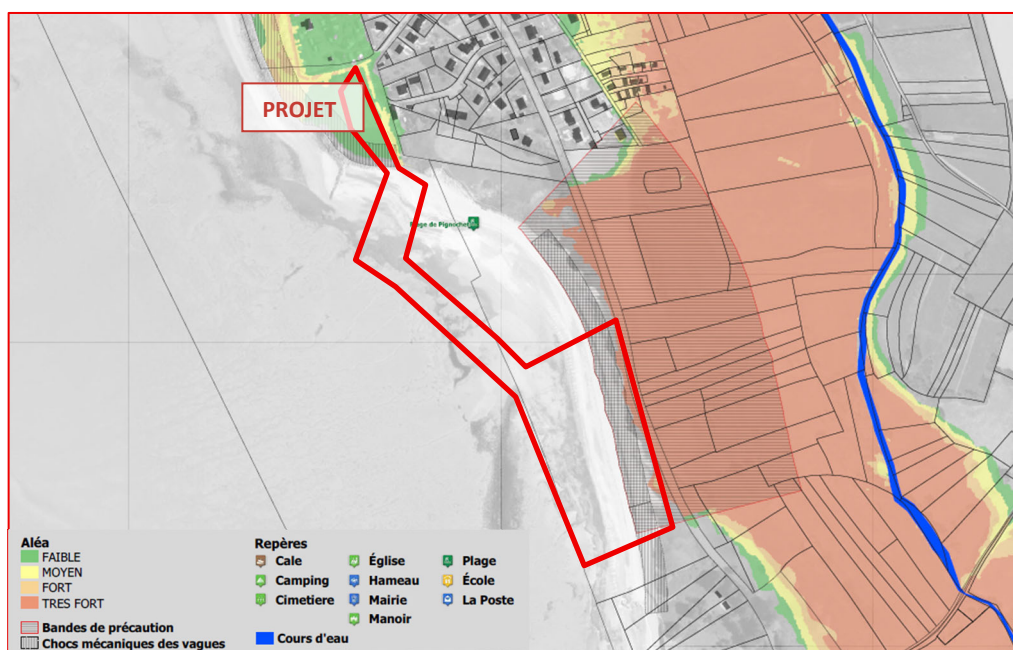
À travers la stabilisation du cordon dunaire, le projet contribue également à la préservation du rôle protecteur naturel du littoral vis-à-vis des secteurs arrière-littoraux, en participant à la réduction des risques de submersion marine et d'érosion côtière.

✓ **PPRL de SAINT-JEAN-DE-THOMAS**

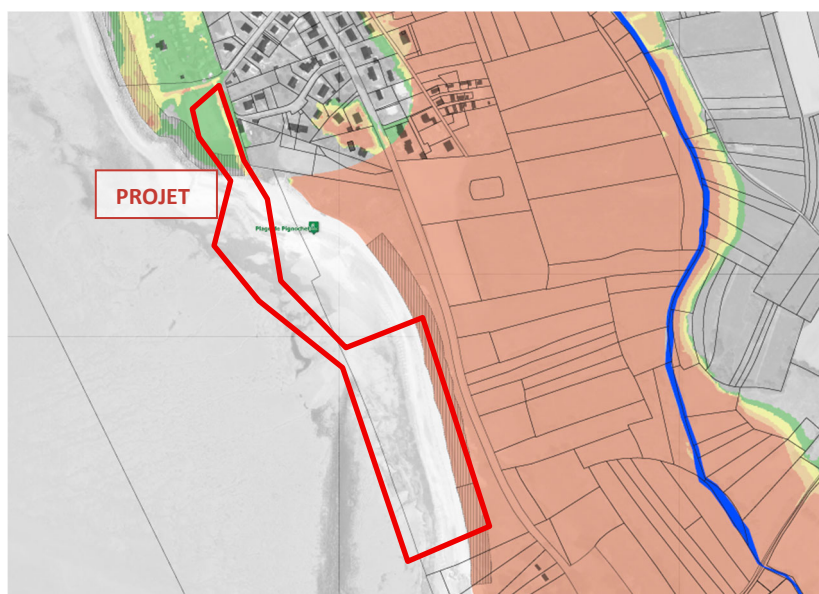
La carte des aléas indique que le projet se situe dans un secteur concerné par une bande de précaution et exposé aux chocs mécaniques des vagues. Une partie du projet, comprenant la base vie et la zone de stockage, est toutefois localisée dans un secteur classé en aléa faible (zone verte).

La comparaison entre la cartographie des aléas actuels et celle à l'horizon 100 ans ne met pas en évidence d'évolution significative des aléas au droit du secteur de projet.

Le projet a pour objectif de limiter l'érosion du cordon dunaire au sud de la commune en réduisant l'énergie de la houle et en favorisant le maintien des sédiments. Les aménagements prévus, notamment les fascines et les pieux, s'inscrivent dans une démarche de protection douce du littoral visant à stabiliser le trait de côte et à contribuer à la réduction des risques de submersion marine et d'érosion côtière.



CARTE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS EN ALEA ACTUELS (SOURCE : DDTM DE LA MANCHE, 2022)



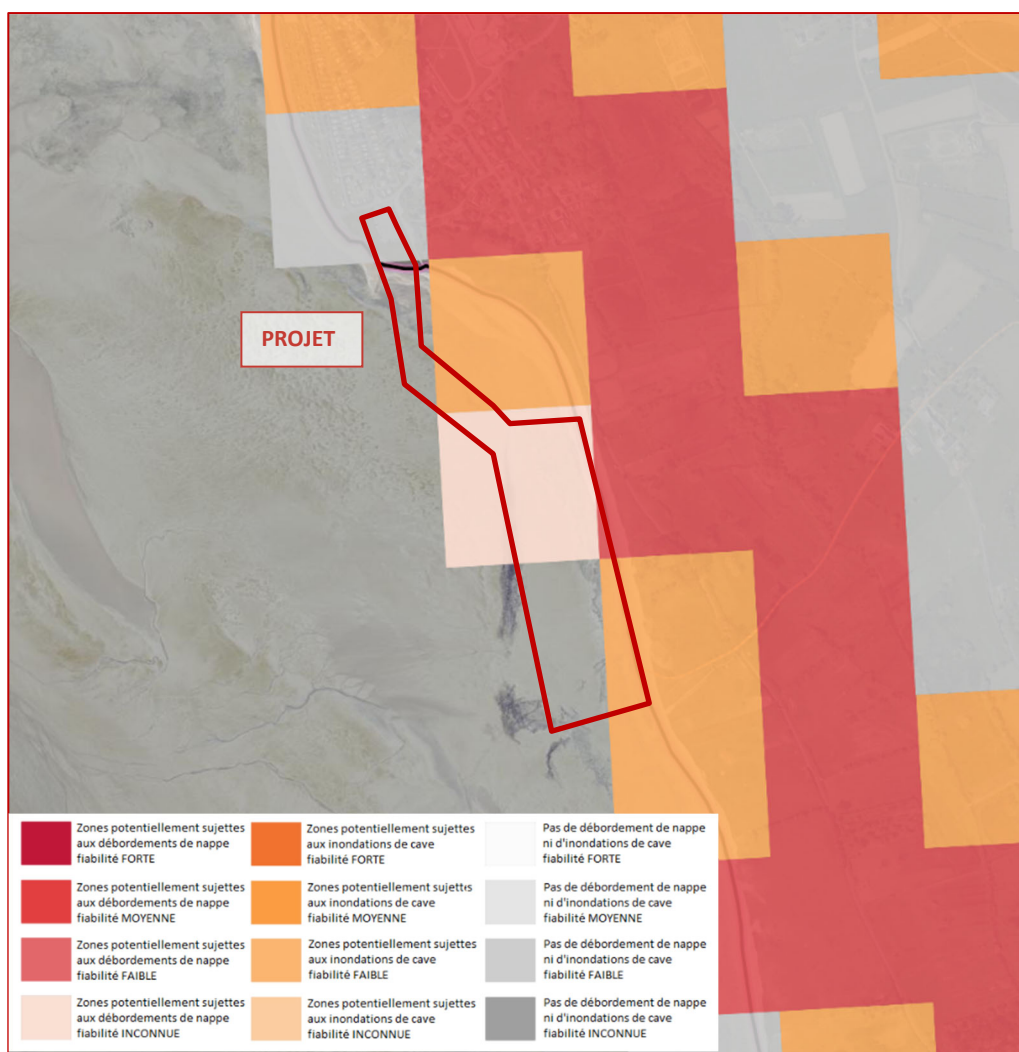
CARTE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS EN ALEA A 100 ANS (SOURCE : DDTM DE LA MANCHE, 2022)

✓ Remontées de nappe

Selon la cartographie du site géorisques relative à la sensibilité aux remontées de nappes, le site du projet est concerné par plusieurs niveaux d'exposition. La zone destinée à la base vie et au stockage est localisée dans un secteur non concerné par les débordements de nappes ni par les inondations, bien que la fiabilité des données soit considérée comme faible.

Les autres secteurs du projet sont situés dans des zones potentiellement sujettes aux inondations de caves ainsi qu'aux remontées de nappes. Ces secteurs présentent toutefois une fiabilité des données faible à inconnue.

Le projet reste cependant peu sensible à ce type d'aléa. En effet, les aménagements prévus concernent principalement la mise en place de dispositifs légers de protection contre l'érosion dunaire et de réduction de l'énergie des vagues, tels que des fascines et des pieux. Aucun ouvrage lourd ni infrastructure sensible aux remontées de nappes n'est prévu dans le cadre du projet.

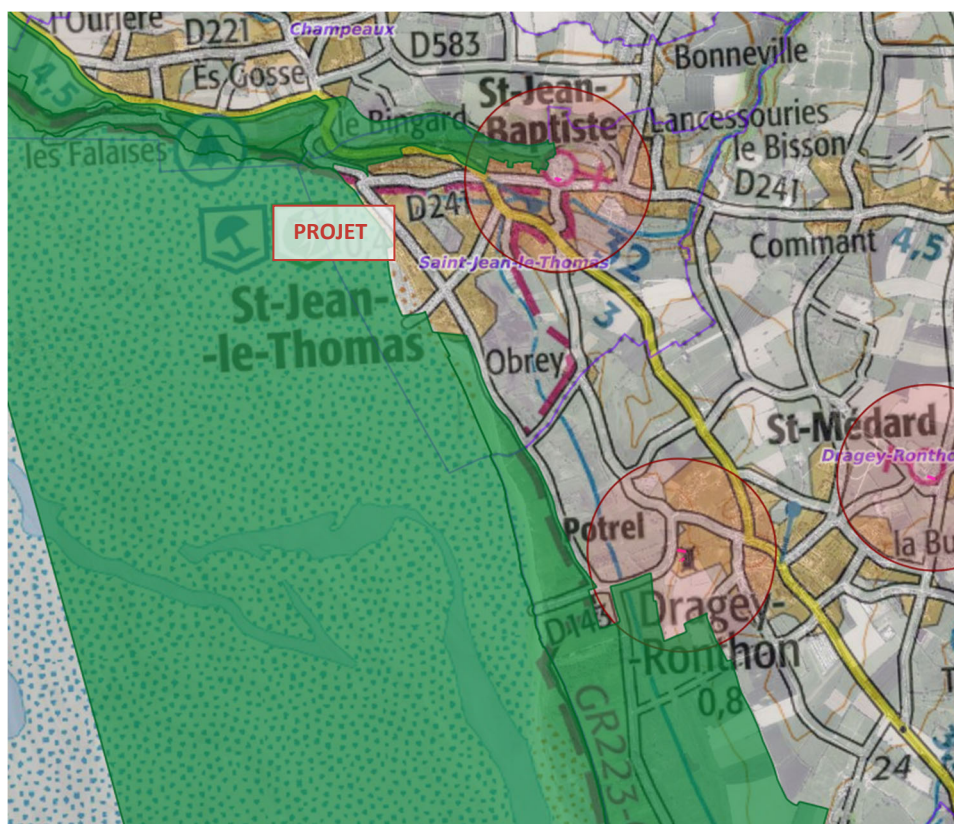


CARTE AVEC LA REMONTEE DE NAPPE (SOURCE : GEORISQUES)

Patrimoine historique

A partir de la base Mérimée (données du Ministère de la Culture), il est possible de savoir si le site est inclus au sein d'un périmètre de protection au titre des Monuments historiques.

Ce statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de l'intérêt patrimonial d'un bien.



↑ EXTRAIT DE LA CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES (ATLAS DES PATRIMOINES)

- ✓ Le projet est situé dans le site classé de la Baie du Mont-Saint-Michel (50058).
- ✓ Un dossier d'autorisation sera déposé dans le cadre du projet au titre du site classé. Le projet se situe dans le site classé de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Contexte historique

Le retraçage de l'historique du site à l'aide des photographies aériennes ou satellitaires permet d'apprécier l'évolution du site dans le temps comme ci-dessous (données IGN sur remonterletemps.ign.fr).

Les photographies aériennes réalisées entre 1946 et 2025 montrent l'évolution du littoral de Saint-Jean-le-Thomas au cours des dernières décennies.

La comparaison des différentes images met en évidence les changements progressifs du secteur littoral, notamment au niveau de la plage et du cordon dunaire.

Les formes et la largeur du cordon sableux évoluent au fil du temps, traduisant la dynamique naturelle du littoral sous l'effet de l'érosion, des marées et des conditions météorologiques.

Ces observations confirment la mobilité du trait de côte sur ce secteur et l'évolution continue des formations sableuses présentes le long du rivage.



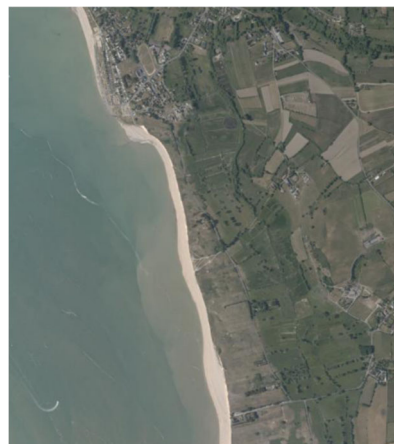
PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1946



PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1989



PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 2005



PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 2010



PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 2015



PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 2025

Chantier

Concernant l'impact du chantier sur le milieu littoral, celui-ci restera limité et temporaire. Les travaux consistent principalement en la mise en place de pieux en bois sur l'estran et de fascines en pied de plage afin de limiter l'érosion du cordon dunaire.

Au-delà des aménagements eux-mêmes, les travaux impliquent également l'acheminement, le stockage et la manutention des matériaux et équipements nécessaires au chantier.

Les principaux effets temporaires seront liés :

- aux déplacements et au fonctionnement des engins sur le bas estran ;
- à la circulation des véhicules entre la zone de stockage et le site de travaux ;
- au stockage temporaire des matériaux sur le parking utilisé comme base vie et zone logistique ;
- aux interventions ponctuelles sur les secteurs sableux du littoral.

Les travaux seront réalisés de manière à limiter les incidences sur le milieu naturel et le fonctionnement du littoral.

Aucune vulnérabilité particulière n'est identifiée dans le cadre du projet.

✓ **Installations de chantier**

L'Entrepreneur sera tenu d'avoir en permanence sur site, pendant la durée des travaux, une installation de chantier conforme aux normes d'hygiène et de sécurité et aux exigences du CCAP. Les installations sont précisées dans les plans d'installations de chantier. La circulation des engins, ainsi que leur stationnement, sera étudié pour permettre la poursuite du transit sur cette route dans des conditions satisfaisantes.

✓ **Circulation et stationnement**

La circulation des engins se fera principalement sur le bas estran afin de limiter les incidences sur la plage et le cordon dunaire. Les accès au chantier seront définis et signalés afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux.

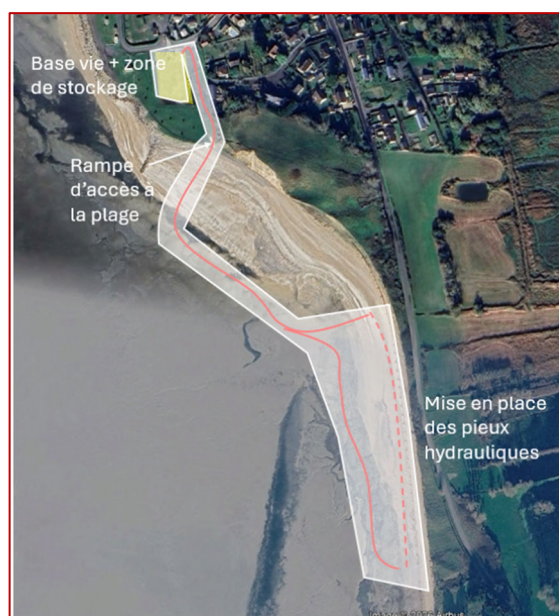
La base vie et les zones de stockage pourront être installées sur une partie du parking situé au sud du camping municipal. Ce parking, d'une surface d'environ 2 400 m², pourra également servir de zone de braquage pour les véhicules. Une rampe d'accès existante permet de rejoindre directement la plage. Le parking est situé à environ 400 m du nord du site de travaux et à 700 m du secteur sud.

Les voies d'accès et les abords du chantier feront l'objet d'un entretien régulier afin de limiter les nuisances et de garantir des conditions de circulation satisfaisantes.

Equiper les engins circulant sur le DPM d'un kit antipollution et s'assurer que chaque véhicule puisse fournir une copie de l'autorisation de circulation sur le DPM délivrée par la DDTM Sud-Manche.

Les engins seront adaptés afin d'assurer une portance suffisante pour rouler sur le sable : la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h.

Ne pas circuler en pied de dune ni sur les couches argileuses. Respecter le cheminement pour circuler sur le domaine public maritime (DPM) défini et éventuellement matérialisé par des piquets en bois lors de la visite préliminaire



✓ **Contraintes liées aux fortes marées.**

Les travaux sur l'estran seront exclusivement réalisés à marée basse et dans des conditions compatibles avec la sécurité du chantier.

Pendant l'exécution des travaux, une vigilance particulière sera accordée, pour des raisons de sécurité, aux horaires de pleine mer ainsi qu'aux coefficients de marée. Les interventions seront privilégiées lors des marées descendantes, à partir d'un coefficient de 60, afin de bénéficier de plages d'intervention plus longues.

En effet, les fortes marées réduisent fortement le temps d'intervention disponible et diminuent rapidement la surface praticable sur la plage. Elles augmentent également les risques de submersion des engins et du matériel, d'isolement du personnel, ainsi que les phénomènes d'enlèvement liés aux terrains sableux et humides. La montée rapide des eaux peut également compliquer les opérations de repli et d'évacuation du chantier.

Les engins utilisés seront adaptés aux terrains meubles et humides. En dehors des périodes d'intervention, ils seront stationnés hors du domaine public maritime (DPM), au niveau du parking dédié au chantier.

✓ **Gestion de l'eau et entretien des engins**

La préservation de la qualité des eaux littorales nécessitera la mise en place de mesures adaptées durant le chantier. Les installations de chantier devront être contrôlées et les opérations susceptibles de générer une pollution seront réalisées hors du domaine public maritime.

Les engins utilisés seront récents, correctement entretenus et utiliseront des huiles biodégradables afin de limiter les risques de pollution du milieu littoral. Le rejet de déchets liquides ou solides dans le milieu naturel sera strictement interdit.

Le stockage des hydrocarbures et autres produits potentiellement polluants sera réalisé sur des zones sécurisées équipées de dispositifs de rétention. Des kits anti-pollution et des produits absorbants seront également disponibles sur le chantier afin de permettre une intervention rapide en cas de fuite accidentelle. Aucun entretien lourd des engins ne sera effectué sur le site des travaux.

✓ **Limitation des nuisances sonores et vibrations**

Les matériels et engins de chantier seront conformes à la réglementation. Les travaux seront réalisés en milieu littoral.

Pour chaque intervenant, une analyse sur l'impact sonore des travaux devra être réalisée et son organisation adaptée. Les limitations suivantes, conformément à la réglementation, seront respectées :

- Niveau sonore max des engins : 80 dB(A) à 10 m de distance ;
- Niveau sonore maximum des bruits aériens de l'ordre de 75 dB(A) entre 7h00 et 19h00.
-

Un maximum de précautions pour limiter le bruit sera pris par les entreprises présentes sur le chantier :

- Mise en place d'un plan d'utilisation des engins bruyants ;
- Optimisation des approvisionnements et des livraisons, avec un plan de circulation des camions pour éviter les manœuvres intempestives ;

⇒ **Compte-tenu de la nature des travaux et de l'état initial de l'environnement préalablement détaillé, la phase de chantier n'aura pas d'impact négatif significatif sur l'environnement naturel ou en tant que cadre de vie.**

Nature des travaux**Nature des travaux**

Le projet prévoit la mise en place d'aménagements destinés à limiter l'érosion du cordon dunaire au sud de Saint-Jean-le-Thomas. Les travaux consistent à installer des pieux en bois sur l'estran ainsi que des fascines en pied de plage afin de favoriser le maintien du sable et de réduire l'énergie de la houle.

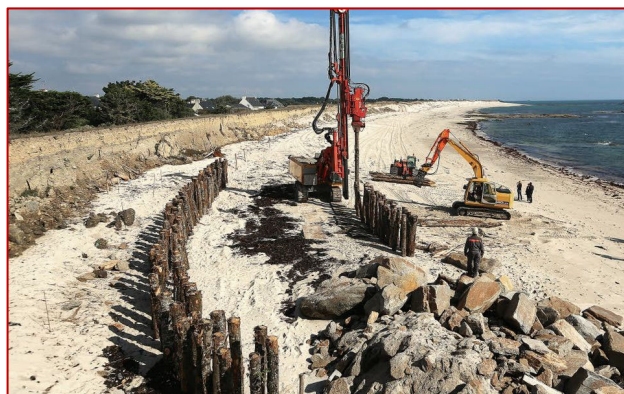
Mise en place des pieux en bois

Les pieux seront réalisés à partir de grumes de type sapin Douglas, ou d'une essence équivalente présentant des caractéristiques proches. Les pieux mesureront 5 m de longueur pour un diamètre compris entre 20 et 30 cm, avec environ 2 m ancrés dans le sable et 3 m visibles hors sable.

Ils seront implantés sur un linéaire d'environ 300 m, en deux rangées disposées en quinconce avec un espacement d'environ 1 m entre les pieux. Le nombre total est estimé à environ 602 unités.

Technique de mise en œuvre

Les pieux seront installés par vibrofonçage (cf photo). Cette technique utilise un vibreur hydraulique permettant l'enfoncement des pieux dans le sable par vibrations. Cette méthode est adaptée aux sols sableux peu consolidés et permet de limiter les nuisances sonores par rapport à une méthode de battage classique.

**Mise en place des fascines**

Des fascines longitudinales seront mises en place sur environ 300 m au pied de la dune. Des fascines transversales seront également installées tous les 10 m sur une longueur de 2,5 m, représentant un linéaire total d'environ 380 m.

Les fascines seront composées de pieux en châtaignier espacés d'environ 70 cm, entre lesquels seront tressées des branches de saule.

Planning

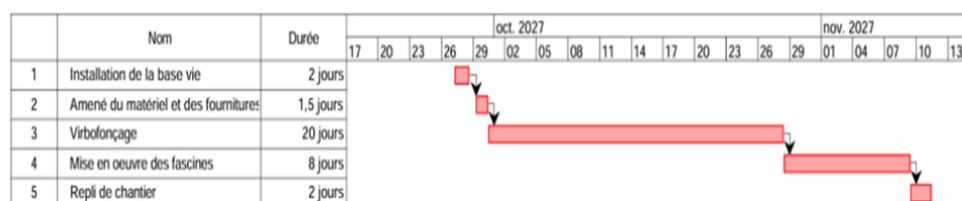
Les travaux ne débuteront pas avant le 15 septembre afin d'éviter toute intervention durant la période de nidification du Gravelot à collier interrompu.

Le chantier comprendra plusieurs phases successives :

- installation de la base vie et des zones de stockage : environ 2 jours ;
- acheminement du matériel et des premiers pieux sur le site : environ 2,5 jours ;
- mise en place des pieux par vibrofonçage : environ 20 jours ;
- installation des fascines : environ 8 jours ;
- repli et nettoyage du chantier : environ 2 jours.

La durée totale des travaux est estimée à environ 7 semaines, en tenant compte des contraintes liées aux marées et aux conditions météorologiques.

Sous réserve des délais d'instruction administratifs, le démarrage prévisionnel du chantier est estimé au 27 septembre 2027 pour une fin des travaux envisagée autour du 10 novembre 2027.



	Compatibilité avec le SDAGE	Le SDAGE est respecté, dans la mesure où : - des techniques limitant les impacts en phase chantier seront été préférées (détail dans le CCTP avec nettoyage sur site, limitation des émissions de poussière...) - les nuisances ont été prises en compte et des solutions techniques ont été apportées, - aucun milieu sensible susceptible d'être menacé, - les rejets de déchets seront maîtrisés.
--	-----------------------------	--

Bilan environnemental global	Le projet s'inscrit dans un secteur littoral sensible marqué par une forte dynamique d'érosion du cordon dunaire et du trait de côte. Malgré la présence d'enjeux environnementaux reconnus (Natura 2000, ZNIEFF, corridors écologiques, zones humides potentielles), les travaux prévus reposent sur des aménagements légers et réversibles de type pieux en bois et fascines. Les interventions seront réalisées hors période de nidification des espèces sensibles et des mesures spécifiques seront mises en place afin de limiter les incidences sur le milieu littoral (circulation sur le bas estran, huiles biodégradables, kits anti-pollution, limitation des nuisances). Au regard de la nature du projet et des mesures prévues, les impacts environnementaux attendus restent limités et temporaires, tandis que le projet contribue à la stabilisation du littoral et à la réduction des risques d'érosion et de submersion marine.
	Le projet a intégré dès sa conception les enjeux environnementaux liés au milieu littoral et à la dynamique d'érosion du secteur. Les travaux reposent sur des aménagements légers de type pieux en bois et fascines permettant de limiter les incidences sur le fonctionnement naturel du littoral. Des mesures spécifiques seront mises en place afin de réduire les nuisances et les risques durant la phase chantier : - limitation de la circulation des engins au bas estran ; - réalisation des travaux hors période de nidification ; - utilisation d'engins entretenus avec huiles biodégradables ; - mise à disposition de kits anti-pollution ; - gestion et stockage adaptés des matériaux et produits potentiellement polluants. Compte tenu de la nature des travaux et des mesures prévues, le projet ne devrait pas engendrer d'incidence notable sur le milieu littoral, tout en contribuant à la stabilisation du cordon dunaire et à la limitation de l'érosion côtière.



ANNEXE 1 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



20251223_141115



20251223_141117



20251223_141119



20251223_141121



20251223_141122



20251223_141124



20251223_141142



20251223_141230



20251223_141308



20251223_141327



20251223_141405



20251223_141410



20251223_141430



20251223_141439



20251223_141456



20251223_141515



20251223_141547



20251223_141549



20251223_141551



20251223_141720



20251223_141722



20251223_141723



20251223_141748



20251223_141804



20251223_141812



20251223_141815



20251223_141819



20251223_141840



20251223_141851



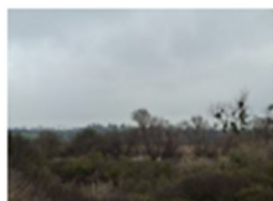
20251223_141853



20251223_141855



20251223_141907



20251223_141909



20251223_142021



20251223_142108



20251223_142119



20251223_142156



20251223_142158



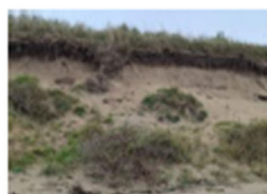
20251223_142200



20251223_142222



20251223_142258



20251223_142300



20251223_142357



20251223_142439



20251223_142443



20251223_142502



20251223_142536



20251223_142543



20251223_142545



20251223_142642



20251223_142719



20251223_142733



20251223_142734



20251223_142745



20251223_142753



20251223_142805



20251223_142808



20251223_142849



20251223_142853



20251223_142908



20251223_142932



20251223_142935



20251223_142937



20251223_142938



20251223_142940



20251223_143130



20251223_143504



20251223_143507



20251223_144506



20251223_144507



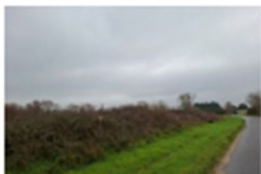
20251223_144534



20251223_144536



20251223_144538



20251223_144540



20251223_144545



20251223_144548



20251223_144556



20251223_144557



20251223_144559



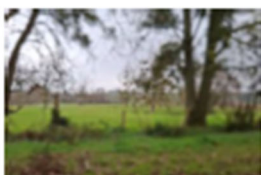
20251223_144603



20251223_144609



20251223_144614



20251223_144624



20251223_144626



20251223_144633



20251223_144642



20251223_141023



20251223_141025



20251223_141028



20251223_141030



20251223_141047



**FORMULAIRE SIMPLIFIE D'EVALUATION
DES INCIDENCES NATURA 2000
PETITS PROJETS ET ACTIVITES
Département De la MANCHE (50)**

Avant de compléter ce formulaire, lire attentivement la **notice explicative**.
Attention, ce formulaire ne concerne PAS les manifestations sportives.

1 – Informations générales :

Intitulé de l'opération : AMENAGEMENT POUR LA PROTECTION DE LA DUNE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS FACE A L'EROSION SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS (50)
Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique, association,...) : Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

Commune et département : Avranches, MANCHE 50

Adresse : 1 rue Général Ruel - 50300 AVRANCHES

Téléphone : 02 33 89 67 00 Email : emmanuel.bulot@msm-normandie.fr

Références cadastrales du projet : Section DPM

2 - Sites Natura 2000 concernés :

Votre projet est-il situé dans un ou plusieurs sites Natura 2000 ou à proximité ?

Nom du site	Numéro du site	En site	A proximité du site
Baie du Mont Saint-Michel (ZSC)	FR 2500077	☒	
Baie du Mont-Saint-Michel (ZPS)	FR 2510048	☒	

RAPPEL : <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map#> pour visualiser les sites (sélectionner les sites Natura 2000 dans le bandeau à gauche de la carte)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Liste concernée :

Numéro de l'item :

3 - Caractéristiques du ou des site(s) Natura 2000 concernés

(pour trouver les informations relatives aux sites, veuillez vous référer à la notice explicative)

Habitats d'intérêt communautaire

Nom et n° du site concerné	Types de milieux	Concerne mon projet
Baie du Mont Saint-Michel (ZSC) FR 2500077	Végétation annuelle des laisses de mer (1,78 ha) Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (2,1 ha) Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (184,84 ha) Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima) (3 638,93 ha) Dunes mobiles embryonnaires (0,43 ha) Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches) (10,76 dxt) Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (30,8 ha) Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (0,72 ha) Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (5,26 ha) Landes sèches européennes (16,25) Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (19,22 ha) Prairies (maigres) de fauche de basse altitude» (13,28 ha) Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (2,8 ha)	☒ OUI, quels milieux : Plage, banc de sable, dunes ☐ NON
Baie du Mont-Saint-Michel (ZPS) FR 2510048	Végétation annuelle des laisses de mer (1,78 ha) Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (2,1 ha) Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (184,84 ha) Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima) (3 638,93 ha) Dunes mobiles embryonnaires (0,43 ha) Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches) (10,76 dxt) Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (30,8 ha) Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (0,72 ha) Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (5,26 ha) Landes sèches européennes (16,25) Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (19,22 ha) Prairies (maigres) de fauche de basse altitude» (13,28 ha) Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (2,8 ha)	☐ OUI, quels milieux : ☐ NON

Espèces d'intérêt communautaire

Nom et n° du site concerné	Types d'espèces	Concerne mon projet
Baie du Mont-Saint-Michel (ZPS) FR 2510048	Oiseaux.	☐ OUI, quelles espèces : ☒ NON
Baie du Mont Saint-Michel (ZSC) FR 2500077	Mammifères, amphibiens, Poissons, oiseaux, invertébrés, plante	☐ OUI, quelles espèces : ☒ NON

Autres informations sur le(s) site(s) concernés :

4 - Caractéristiques du projet

<u>Nature du projet :</u> - emprise : m ² ou linéaire : - autres :	<u>Objectifs du projet :</u> AMENAGEMENT POUR LA PROTECTION DE LA DUNE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS FACE A L'EROSION SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS
<u>Description phase de réalisation :</u> - période précise des travaux : ou à défaut, saison(s) : - durée estimée des travaux : 7 semaines - emprise des travaux : - autres :	<u>Description phase d'activité ou d'usage :</u> Le projet consiste à installer des brise-lames en bois et des fascines afin de limiter l'érosion du cordon dunaire. Les travaux comprennent la mise en place des pieux et des fascines sur l'estran et en pied de dune. Ces aménagements permettront de réduire l'énergie des vagues, de favoriser le dépôt de sable et de stabiliser le littoral..

Le tableau suivant doit être intégralement renseigné pour une bonne instruction.

Effets : Le projet est-il susceptible d'engendrer :

Effets du projet / de l'activité	Précisions
Rejets ou prélèvements dans des milieux aquatiques, ou rejets polluants dans l'air ☐ OUI ☒ NON	Le projet ne prévoit aucun prélèvement ni rejet dans les milieux aquatiques, ni aucun rejet polluant dans l'air.
Dégradations, destructions du milieu naturel (forêts, zones humides, haies, prairies, ...) ☐ OUI ☒ NON	Le projet ne prévoit pas de dégradation ni de destruction de milieux naturels tels que les forêts, zones humides, haies ou prairies.
Création de pistes, de circulations (même piétonnes), de zone de stockage ou d'espaces artificialisés ☒ OUI ☐ NON	La circulation des engins se fera sur le bas estran afin de limiter l'impact sur la plage. Une base vie et des zones temporaires de stockage seront installées sur une partie du parking situé au sud du camping municipal (environ 2 400 m ²), accessible par une rampe existante vers la plage.
Perturbation de la faune (émission de poussières, de vibrations, de bruit, de lumière, ...) et de la flore ☒ OUI ☐ NON	Les chantiers de terrassement seront réalisés dans les règles de l'art. Les vibrations pourront être ressenties sur la Natura 2000 mais seront limitées dans le temps, en journée, en phase travaux. Aucune émission de poussière ne sortira du site. (Tonne à eau et épandage)
Drainage ou assainissement ☐ OUI ☒ NON	Assainissement des eaux pluviales par bassin tampon/infiltration
Autres incidences (ex : introduction d'espèces animales ou végétales non locales, ...) ☐ OUI ☒ NON	Aucune espèce caractéristique du site Natura 2000 n'est présente sur le site du projet.

Commentaires :

5 - CONCLUSION

Mettre en parallèle les caractéristiques de mon projet avec les caractéristiques du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) par celui-ci.

La **fiche identité** de chaque site permet de savoir quels effets sont potentiellement défavorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

Mon projet risque-t-il d'avoir des incidences sur les habitats et/ou les espèces présents sur le(s) site(s) ?

- ☒ NON
☐ OUI

Dans les deux cas, précisez : La zone d'étude n'abritant aucun habitat naturel ou espèces patrimoniales, le projet ne génère aucune incidence sur la Natura 2000.

Si OUI, quelles sont les mesures que vous avez pu prendre pour **éviter ou réduire** ces impacts ? (changer la période de travaux, déplacer le lieu du projet,...)

Pièces jointes :

- ☒ carte localisant l'opération **et** le(s) site(s) Natura 2000 à proximité **OBLIGATOIRE** – **partie natura 2000**
- ☒ plan détaillé de l'opération (installations définitives et temporaires, chantier,...) – **page de présentation**
- ☒ photographie(s) de l'existant – **ci-joint en annexe**
- ☒ autres : Plan masse sur fond Orthophotographies – **Partie géographie**

Compte tenu de ces mesures de suppression et/ou de réduction des impacts, mon projet risque-t-il encore d'avoir une incidence sur les habitats et/ou les espèces d'intérêt communautaire du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) ?

☒ **NON** : pas d'incidences, ce formulaire est à transmettre au service instructeur. S'il valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation des incidences plus détaillée.

☐ **OUI** : incidences. L'évaluation des incidences sur Natura 2000 doit être poursuivie. Pour cela prenez contact avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche (50).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : Le Havre

Par (nom et fonction) : Christophe VEDIEU
chargé de l'élaboration du présent dossier

Le : 19/05/2026

Signature :

